

**Commande de réalisation artistique au titre du
1% pour le futur équipement**

Tiers-lieu Village Charlot

AVIS de PUBLICITE

Maître d'ouvrage de l'opération : Ville de Beausoleil, Hôtel de Ville
Boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL

Objet : L'opération a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une œuvre d'art ou de design destinée au Village Charlot dans le cadre de la procédure du 1% artistique.

Procédure de passation du marché :

Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration dans les constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation, et consolidé au 3 juillet 2010.

Programme de la Commande :

Le programme concerne la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une œuvre d'art pour le Village Charlot, conçu par l'architecte Marc Barani, un tiers-lieu composé de différents bâtiments regroupant une médiathèque, une ludothèque, le Centre Communal d'Action Sociale, une salle de libre expression, une "Micro-Folie La Villette", un fablab, une salle d'exposition, un restaurant participatif, une résidence d'artistes et des jardins remarquables.

Dans un espace public extérieur, le jardin des légendes, le 1% artistique devra permettre l'accueil de tous les publics, faciliter l'organisation des activités proposées par l'équipe du Village (activités de la Lecture Publique, du Centre Social ou du Pôle arts plastiques, etc.), accueillir les pratiques spontanées (aire de rencontres, de repos ou de contemplation, etc.), contribuer à la médiation culturelle, à l'éducation et à l'inclusion par l'art et la culture. Catalyseur de liens, l'œuvre devra contribuer à la santé mentale par sa forme et ses matériaux, permettre l'inclusion de tous et participer à l'éducation par l'art.

Montant de l'enveloppe de cette opération du 1 % artistique :

L'enveloppe globale forfaitaire allouée à cette opération s'élève à : 95 341,57 € TTC.

Cette enveloppe comprend :

- a) Les honoraires du ou des artiste(s) ou groupement d'artistes lauréat(s),
- b) La cession des droits d'auteur,
- c) Le coût de la réalisation et de l'installation de la commande jusqu'à sa réception définitive,
- d) L'indemnité des artistes présélectionnés non retenus à l'issue de la deuxième phase de la consultation. Cette indemnité est fixée à 3 500 €TTC par artiste ou groupement d'artistes.

Composition du Dossier de candidature :

Pour être recevable, les candidats devront fournir un dossier de candidature complet **obligatoirement constitué des pièces suivantes**, toutes établies en français :

- Une lettre de candidature signée ou le formulaire DC1
- Un formulaire DC2
- Toute pièce permettant de prouver que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales (attestation URSAF, n° de SIRET ou équivalent étranger ;
- Une lettre de motivation indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande (un recto maximum),
- Un CV de l'artiste permettant d'apprécier les capacités professionnelles et l'actualité du candidat.
- Un dossier artistique (démarche artistique, visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées ou de 1%).
- Un RIB

Dossier de candidature :

Pour être recevable, les candidats devront fournir un dossier de candidature établi en français et en euros.

Modalité de sélection des candidatures

Les capacités des candidats seront analysées au regard de :

- La qualité du dossier artistique (40%)
- L'adéquation de la démarche artistique avec les objectifs de la commande (40%) ;
- L'expérience professionnelle du candidat dans le domaine artistique explicitée par des réalisations (20%).

A l'issue de cette sélection, 4 artistes seront admis à présenter une offre.

Modalités d'envoi des candidatures :

Les candidatures en vue de la présélection devront être déposées exclusivement sur le profil acheteur de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Les candidatures devront être réceptionnées avant le **16/09/2024 à 12h00.**

Les dossiers qui seraient remis par voie électronique après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Contact :

Service des Marchés Publics

Bd de la République

06240 Beausoleil.

Tél. : 04 97 11 46 00 - Fax : 04 97 11 46 08

marche-public@villedebeausoleil.fr